

MAIN BASSE SUR L'ECOLE PUBLIQUE

(Eddy Khaldi, enseignant et Muriel Fitoussi, journaliste)

Éditions Demopolis

extraits

INTRODUCTION :

Le président de la République est dépositaire de la laïcité, fondement de notre Constitution, et gardien de l'une des plus précieuses de nos institutions : l'école de tous les Français, gratuite, laïque et obligatoire...

La pléthore de décisions claironnées par Nicolas Sarkozy depuis son élection consacre une authentique révolution libérale dans l'Education Nationale:

- Suppression de la carte scolaire, promise dès les premiers jours du quinquennat
- Nouveaux programmes du primaire, puis du second degré dans l'année qui a suivi
- 11 200 postes supprimés en 2008 et 13 500 annoncés en moins pour 2009
- Evaluation publique des enseignants, ainsi que des établissements
- Service minimum
- Suppression des IUFM
- Dérogation sous pression à la mixité
- Partenariats publics privés...

Ces mesures fleurent bon le libéralisme et laissent entrevoir une privatisation de l'école publique. [...]

Dès le 7 septembre 2007, Nicolas Sarkozy rencontrait à l'Élysée les responsables de l'enseignement catholique afin d'encourager l'essor d'un réseau d'écoles privées.

L'enseignement catholique, quant à lui tire parti des critiques qui assassinent l'école publique. Devant le naufrage annoncé et comme précipité de l'Education nationale, il fait figure d'arche de Noé.

1- UN GOUVERNEMENT SOUS INFLUENCES :

Nombre de mesures engagées sous l'actuel quinquennat montrent que l'école publique est soumise à diverses pressions qui tendent à accroître la concurrence constituée par les établissements catholiques, ces derniers étant prisés, parce que présentés – à tort d'ailleurs- comme plus efficaces. (*page 7*)

A - La laïcité remise en question au sommet de l'Etat :

[*Nicolas Sarkozy*] déclare : « la laïcité n'a pas le pouvoir de couper la France de ses racines chrétiennes. Elle a tenté de le faire. Elle n'aurait pas dû. » Défendant le concept de « laïcité positive », il enfonce le clou : « Un homme qui croit est un homme qui espère. L'intérêt de la République, c'est qu'il y ait beaucoup d'hommes et de femmes qui

espèrent » [...] Enfin, concernant l'éducation, le président de la République laïque se lance dans une vibrante homélie : « Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie. » *(page 8)*

→ **La laïcité vue par Sarkozy :**

Il dévoile, sur l'école et la religion, le fond de sa pensée : « On ne peut pas éduquer les jeunes en s'appuyant exclusivement sur des valeurs temporelles, matérielles, voire même républicaines [...]. La dimension morale est plus solide, plus enracinée, lorsqu'elle procède d'une démarche spirituelle, religieuse, plutôt que lorsqu'elle cherche sa source dans le débat politique ou dans le modèle républicain. [...] La morale républicaine ne peut répondre à toutes les questions ni satisfaire toutes les aspirations. » *(page 9)*

Jamais la laïcité de notre République n'a été à ce point mise en péril. *(pages 11 – 12)*

→ **La loi de 1905 remise en cause :**

En 2005, la France célébrait le centenaire de la loi de 1905. *[la séparation des Eglises et de l'Etat]*

A l'époque en qualité de ministre de l'Intérieur, chargé des Cultes, Nicolas Sarkozy [...] a ainsi présenté la loi de 1905 comme « une bonne loi », « une loi de liberté », mais qui « peut supporter un toilettage », sans en « changer l'esprit ». Désormais, « la France est multiple » ; les religions ne sont plus un danger pour la République. *(page 13)*

Ainsi, il ne fait pas de doute que la conception de la laïcité exprimée par Nicolas Sarkozy remet profondément en question la séparation des Eglises et de l'Etat. Cette position irrigue toute la politique mise en place par son ministre de l'Education, Xavier Darcos. *(page 16)*

B – Le ministre et son armée des ombres :

→ **Xavier Darcos, nouveau messie :**

Xavier Darcos est présenté ainsi *[le 4 janvier 2008 dans le magazine Valeurs actuelles]* : « A la différence de beaucoup de ses prédécesseurs, le ministre de l'éducation nationale, Xavier Darcos, ne croit pas nécessaire de laisser son nom à une loi pour réformer l'école. Il n'y aura donc pas de révolution imposée ex abrupto par la rue de Grenelle, mais une série d'ajustements qui pourraient bien modifier profondément le visage d'une machine jusque là soviétiforme. »

Cette série d'ajustements est bien au rendez-vous dans la lettre de mission que le président de la République assigne au mois de juillet 2007 au ministre de l'Education nationale : « S'agissant de l'enseignement sous contrat, qui répond à certaines attentes des familles, vous ne dissuaderez pas les établissements privés de s'installer dans des quartiers en difficulté et, au contraire, vous soutiendrez, lorsqu'ils existent, de tels projets d'installation, dans le respect des grands équilibres nationaux. »

N'est-il pas paradoxal, pour la puissance publique, d'aider non plus au seul fonctionnement mais, pour la première fois, au développement de l'enseignement privé, qui revendique les mêmes droits mais des obligations différentes « au nom de se

liberté » ? (page 17)

→ Créateurs d'écoles : la boîte à idées du ministre

Nous sommes en mars 1992 [...]. 176 hauts fonctionnaires du service public de l'Education nationale fondent une association, au destin éphémère, qu'ils baptisent d'une expression à l'aura missionnaire : Créateur d'écoles. [...] Son président est un certain Guy Bourgeois, administrateur de l'Education nationale, dans les murs de la maison Education depuis 1973, et proche conseiller des ministres successifs depuis le début des années 1980. (pages 18-19)

Ce programme politique est analysé par l'article du Monde [du 11 mars 1993], et résumé d'une formule qui n'est pas sans évoquer un programme beaucoup plus actuel, « Retour aux classiques » :

« Ultraconservateurs partisans d'un retour aux valeurs des lycées classiques de garçons, libéraux raisonnables qui cherchent une troisième voie entre le statu quo et une décentralisation sauvage, partisans du « chèque éducation » et nostalgiques des bons vieux internats catholiques, on trouve tout chez les Créateurs d'écoles. [...] L'organisation pédagogique actuelle est, aux yeux des Créateurs d'écoles, trop rigide, l'autonomie financière des établissements trop limitée. Enfin, les chefs d'établissement ne peuvent recruter eux-mêmes leurs enseignants et constituer des « équipes » pour mener à bien des « projets ». Pour les enseignants, les Créateurs d'écoles plébiscitent le recrutement sur profil, les rémunérations différenciées, le recrutement sur contrat à durée déterminée et la pratique du tutorat. »

Outre Guy Bourgeois, figuraient parmi les membres fondateurs de cette ambitieuse confrérie trois autres personnages qui, à leur tour, quinze ans plus tard, ont réussi à s'imposer aux plus hautes marches du pouvoir : Maurice Quénet, Dominique Antoine et... **Xavier Darcos**. (page 21)

C – Des mesures inspirées :

Suppression de la carte scolaire, chèque éducation, service minimum, nouveaux programmes du primaire [...] Ces mesures s'inscrivent résolument dans un courant libéral, défini au travers de la « révision générale des politiques publiques » -RGPP- lancée en juillet 2007 par le gouvernement. **Le rapport Sillicani oriente le service public vers une logique d'entreprise érigée en modèle de management. Il préconise un transfert important d'emplois publics vers la contractualisation conduisant à aligner l'enseignement public sur le modèle du privé.** (page 25)

→ La suppression de la carte scolaire :

[...] Dès la rentrée de septembre 2007, ce n'est pas une suppression, mais un « assouplissement » de la carte scolaire qui est annoncé. Conformément à la méthode Darcos. En douceur. [...]

→ Le chèque éducation :

Le chèque éducation, voilà la grande trouvaille libérale, d'inspiration anglo-saxonne qui incarne, plus fortement encore que la suppression de la carte scolaire, la « rupture »

annoncée. [...] Son principe est simple : l'Etat ne subventionne plus directement les établissements scolaires, mais les parents reçoivent de lui un « chèque éducation », qui contient une certaine somme allouée à l'éducation de leurs enfants. A eux de décider de l'attribution de ce montant à tel ou tel établissement, voire à la scolarisation à domicile. On voit dès à présent quel profit pourrait immédiatement tirer l'enseignement privé d'une telle révolution.

Extrait du rapport Attali, 2008, proposition n°6 :

« Des « droits à l'école » seront attribués à chaque enfant et utilisables dans toutes les écoles : ce dispositif permettra d'établir une véritable liberté de choix, pour que chacun puisse bénéficier dans son voisinage d'écoles publiques et privées conventionnées. En pratique, l'Etat affectera aux parents une somme d'argent par élève. Chaque parent pourra l'utiliser dans un établissement public ou privé de son choix. »

La suppression de la carte scolaire est finalement posée par le rapport Attali comme un préalable incontournable à l'instauration du chèque éducation. (pages 30-31)

→ **La révision des contenus du primaire :**

Le 15 février 2008, Nicolas Sarkozy est en visite officielle à Périgueux, fief du maire sortant (et depuis sorti) Xavier Darcos. [...]

Le président commence par rendre hommage aux instituteurs. Puis il s'adresse aux parents, qu'il assure de leur droit de connaître les performances obtenues par l'école où ils choisissent d'inscrire leurs enfants. « Les résultats, encore les résultats, voilà les seuls et véritables juges de paix qui doivent guider les choix dans ce domaine. » La culture du chiffre, appliquée à l'Education nationale.

Mais le motif principal de la visite à Périgueux est d'un autre ordre. La leçon présidentielle du jour : les programmes. Après les enseignants et les parents, le chef de l'Etat s'adresse à la nation : les résultats, encore eux, sont précisément « ce qu'elle doit exiger de son système scolaire ». Or, l'abandon des cours de morale à l'école primaire est présenté comme l'une des raisons de l'alarmant « recul » pédagogique de ces dernières décennies. (page 36) [...]

Le pilier de la réforme est planté : retour aux « fondamentaux », et un cursus « recentré sur le français et les mathématiques ». [...] Les acquis traditionnels du bon vieux temps : règle de trois, orthographe, conjugaison sont appelés à la rescousse d'une école qu'on dit au bord du gouffre.[...] C'est le triomphe du b.a.-ba, « lire-écrire-compter », le savoir « par cœur », tête bien pleine avant que d'être bien faite. (page 37)

Deux évaluations nationales, école par école, sont donc prévues, en CE1 et en CM2, afin de mesurer les acquis des élèves. Les procédés d'évaluation existaient déjà, mais sous la forme d'un diagnostic général, prenant en compte les processus de compréhension, d'acquisition. L'évaluation proposée cherche, elle, à mesurer, de façon ciblée et pragmatique, l'état des connaissances de l'élève, avec des résultats accessibles aux parents. Le ministre rassure : pas de « palmarès » des établissements en vue. Même si on ne voit pas très bien comment il compte les éviter. (pages 39-40)

→ **La suppression des IUFM :**

Nicolas Sarkozy prévoit donc l'allongement du nombre d'années d'études requis à l'entrée de la formation : un master 2, autrement dit un bac + 5, sera désormais exigé, au

lieu d'un bac + 3 actuellement. [...] Les IUFM se voient ainsi promis à disparaître en 2010, la formation dispensée n'ayant plus aucun caractère spécifique et étant tout entière rattachée à la formation universitaire.

Une réforme par l'absurde : les critiques actuellement concentrée sur les IUFM font état de lacunes en matières d'apprentissage de savoirs concrets : gestion de la classe, psychologie des enfants et adolescents... La réforme annoncée ne fait qu'aggraver et finalement, consacrer ce décalage, en déconnectant encore un peu plus la formation des maîtres et professeurs.[...]

L'économie réalisée par une telle opération se chiffre à près de 30 000 emplois de stagiaires. (pages 41-42)

D – SOS Education au service du ministre :

Le 26 juillet 2007, l'IFOP rend public un sondage réalisé par téléphone auprès d'un échantillon de 1 010 personnes dont les questions tournent autour de « la mise en place du service minimum dans l'Education Nationale ». Son commanditaire est [...] une petite association loi 1901, née en 2001, et jusque-là très discrète : SOS Education. Observons que, pour l'occasion, et pour des réponses somme toute sans surprise, les activistes de la jeune organisation n'ont pas regardé à la dépense : le prix moyen d'un tel sondage d'opinion est d'environ 30 000 euros. A qui peut bien profiter une telle initiative, a priori ruineuse pour une si petite structure ?

La réponse ne se fait pas attendre. C'est le ministre de l'Education nationale lui-même, qui nous la donne [page 49] : le dispositif, assez flou, décrit par Xavier Darcos, repose sur le volontariat des communes qui ont à charge les écoles. Darcos précise que cela fera l'objet de discussions dans le courant du mois de janvier 2008. En fait de discussions, il annonce, sans concertation, le 8 janvier 2008, le lancement de l'expérimentation de ce service minimum le 24 janvier 2008 pour la grève nationale de la fonction publique.

Mais qui est donc cette association qui commande un sondage capable de mettre sur les rails une réforme de cette importance ?

→ Qui sert qui ?

Le président de SOS Education, Vincent Laarman, est l'un des correspondants français d'une association américaine : Alliance for the separation of school and state. Titulaire d'une maîtrise d'économie de l'université de Berlin, c'est un ancien élève de Sup de Co, où il fut le disciple de Philippe Nemo, cofondateur en 1993, rappelons-le, de l'association « Créateurs d'écoles », alors fréquentée par Darcos.

La doctrine de SOS Education est reproduite dans le n°1 de sa publication Ecole et Liberté, sous la plume de Philippe Nemo. [...] Deux parties composent ce dossier : « le constat » et « le projet ». Au chapitre du constat, Nemo estime que « la situation de l'école est désastreuse en France, mais aussi dans de nombreux pays occidentaux », et que ce désastre est lié à « un problème de structure ». [...] Le programme est clair : « Que la collectivité finance l'enseignement, mais que la prestation d'enseignement soit assurée par des écoles indépendantes, librement créées et gérées, capables d'innover et de faire jouer l'émulation » ; il faut « découpler, en matière d'éducation, le problème du financement de celui de la prestation. » (page 52)

« La dotation financière prévue par les pouvoirs publics pour chaque enfant de

chaque niveau est remise directement aux familles, sous forme d'un « chèque » utilisable seulement, cela va sans dire, pour financer l'école. La famille choisit une école, lui remet son « chèque », et les responsables de l'école vont ensuite convertir ce chèque en ressource monétaire auprès des comptables du Trésor. »

SOS Education n'entend nullement remettre l'école publique sur les rails. En créant la confusion dans l'esprit des parents, en les dressant contre les professeurs, elle orchestre, en réalité, sa destruction dans le seul but d'imposer sa propre « solution : le démantèlement de l'Education Nationale au profit d'écoles privées financées par le « chèque éducation ». (page 54)

2- L'ESSOR DU PRIVE : ENTRE STRATEGIE CATHOLIQUE ET LOGIQUE LIBERALE

A- Les stratégies de l'enseignement catholique :

→ L'école publique, l'enfer de l'éducation :

Le train qui arrive en retard, l'accident de parcours, plutôt que les progrès et la ponctualité : l'exception, de préférence spectaculaire, plutôt que la règle, moins « intéressante ». C'est une loi du genre.

Dans le domaine de l'éducation, cela se traduit par un système éducatif transformé en un bouc émissaire facile [...] L'enseignement public, brebis galeuse toute désignée, a décidément bon dos : ouvert à tous, il lutte en première ligne contre les maux de notre temps sans aucun filtre ni intermédiaire. Confondant comme souvent le symptôme et la cause, c'est l'école elle-même que l'on dit en crise, en scrutant à travers un zoom grossissant ses imperfections et ses manquements, certes réels. C'est ce phénomène que le journaliste spécialiste de l'éducation Emmanuel Davidenkoff qualifie de « fabrique de la peur ». Chaque automne, les titres racoleurs et anxiogènes se ramassent à la pelle : « la violence au cœur de la rentrée scolaire »... (page 61)

Comme si cela n'était pas suffisant, l'école publique serait la seule à produire l'échec scolaire. Tout en étant, c'est un comble, coûteuse : « La France détient le record mondial des redoublements, alors qu'elle dépense davantage pour ses collèges et lycées que la moyenne des pays de l'OCDE ». Lestée par un lourd héritage, elle se serait enfin laissée gagner par un laxisme dévastateur, soi-disant hérité de Mai 1968.

Si l'Education nationale fonctionne si mal, la faute en incombe bien évidemment aux fonctionnaires comme en témoignent d'autres titres de journaux : « Pourquoi y a-t-il tant d'absences ? » ; « Les parents excédés par les profs absents » ...

Certes, l'école est en crise. Mais ni plus, ni moins que la société elle-même, qu'elle reflète avec une absolue fidélité. A qui profite un tel crime médiatique ? (page 62)

→ Dénigrer le public pour alimenter le privé :

Ces difficultés réelles ou supposées conditionnent l'opinion et permettent à l'enseignement catholique de se construire une contre-image aussi idyllique que l'Education nationale est diminuée et diabolisée. A la tête d'une population scolaire « choisie », les écoles « libres » se posent en concurrentes du service public, sans préciser qu'elles n'assurent, pour leur part, aucune des obligations dont s'acquittent

scrupuleusement les établissements publics, préfigurant en cela le système scolaire que les libéraux envisagent d'établir. Rappelons en effet que le service public d'éducation repose sur les principes de laïcité, d'égalité, de gratuité et de continuité. Principes auxquels l'enseignement catholique n'est nullement contraint.

→ **La prétendue demande non satisfaite :**

L'enseignement catholique, à chaque rentrée, a pris l'habitude d'entonner sa ritournelle sur le thème du nombre imposant de ses demandes d'inscriptions non satisfaites, brandi comme le signe irréfutable de sa réussite. Comment expliquera-t-il, dans ces conditions, que selon les statistiques de l'Education nationale, le privé ne représente que 13,5 % des effectifs dans le premier degré et 20,4 % dans le second degré, soit 16,6 % en moyenne ?

Au regard de leurs effectifs, le nombre des établissements privés est plus important, donc plus coûteux pour la collectivité : avec seulement 20 % des effectifs du second degré, le privé détient déjà 40 % des établissements... Ajoutons que le privé est financé au « forfait d'externat » à l'élève. Ainsi, lorsqu'une classe passe de 20 à 25, sa subvention augmente de 2,5 %. Système inflationniste s'il en est ! Pour une augmentation d'effectifs équivalente dans le public, financé globalement, aucune rallonge budgétaire n'est accordée à destination du fonctionnement. (page 67)

→ **Le privé conforte la discrimination :**

« Il convient de bien maîtriser le profil des élèves à recruter » peut-on lire au chapitre des « consignes pour l'inscription des élèves ».

Dans l'enseignement privé, l'évêque nomme donc le directeur diocésain qui embauche le chef d'établissement qui recrute l'élève.

« L'école catholique vit de la sélection sociale qu'elle prétend combattre », tranche, avec acuité, Philippe Meirieu dans son ouvrage *Nous mettrons nos enfants à l'école publique*.

En 2006-2007, les boursiers nationaux dans le second degré représentaient 26,7 % dans le public et 11,7 % dans le privé. Les fils et filles de chefs d'entreprise et cadres étaient à 19 % dans le public et 30,5 % dans le privé. A l'inverse, les enfants d'ouvriers employés et chômeurs étaient à 39,3 % dans le public et 23,8 % dans le privé. [...] Quant aux élèves étrangers, le premier degré privé n'en accueille que 3,65 %.

On comprend mal la logique qui préside aux décisions de Xavier Darcos, qui supprime en 2008, en proportion, moins de postes enseignants pour le privé. Pour des taux d'encadrement équivalents, il faudrait créer 835 postes pour les collèges publics et 9 310 postes pour les lycées publics, soit 10 145 au total. (page 69)

B – Financer le privé avec l'argent public :

Lorsque les premiers gouvernements de la III^{ème} République, à partir de 1881, ont installé et enraciné en France l'école primaire gratuite, laïque et obligatoire, ils distinguèrent alors deux types d'écoles. Celles « fondées et entretenues par les communes, les départements ou l'Etat qui prennent le nom d'écoles publiques ». Tandis que d'autres, « fondées et entretenues par des particuliers ou des associations, prennent le nom d'écoles privées ». Une succession de lois est venue complexifier ce principe de

base, rendant plus opaque au fil du temps le mode de financement du privé.

→ **Les principes du financement :**

La loi Debré du 31 décembre 1959 est une aide en direction du privé, qui s'adresse non pas à l'enseignement privé en tant que tel, mais aux établissements au cas par cas. Elle prévoit que les écoles privées à « caractère propre », qui passent contrat avec l'Etat, peuvent obtenir, de façon limitée des subventions permettant de couvrir certaines dépenses de fonctionnement afférentes à l'externat, et calculées sur la base du coût d'un élève de l'enseignement public.

Peu à peu, les pouvoirs publics abandonnent leurs tractations directes, conformes à la loi Debré, avec les établissements privés. C'est d'abord avec le représentant de la conférence des évêques, secrétaire général de l'enseignement catholique – sorte de « ministre bis » - ou localement avec le directeur diocésain – « recteur bis » - que l'Etat poursuit le dialogue. Ces représentants s'arrogent des pouvoirs de représentation juridique que la loi ne leur reconnaît pas.

L'enseignement privé revendique ainsi, une fois son réseau reconnu, la parité avec le réseau public, et obtient finalement, la concession de moyens à « parité » avec ce dernier...

→ **La nouvelle donne illustrée par le plan banlieue :**

Le jeudi 14 février 2008, Xavier Darcos, ministre de l'Education Nationale, et Fadela Amara, secrétaire d'état en charge de la Politique de la ville, présentaient ensemble les mesures prévues dans le volet « Education » de la dynamique « Espoir Banlieue » :

« Alors que l'enseignement privé a fait la preuve de sa capacité à accueillir des publics très divers, y compris des élèves en difficulté, et à leur proposer une pédagogie et un encadrement leur permettant de renouer avec la réussite scolaire, leur savoir-faire reste trop souvent aux portes de la banlieue parce que nous refusons de donner les moyens permettant de répondre à la demande. Je suis le ministre de toutes les formes d'enseignement, et je veux offrir aux familles la même liberté de choix que celles dont disposent les familles des centres urbains. C'est pourquoi, dès cette année, un fonds d'intervention spécifique « Espoir Banlieue » sera créé sur le budget de l'Education Nationale pour permettre le financement des dépenses de fonctionnement des établissements privés qui accepteraient d'ouvrir des classes dans les banlieues. »

Une telle disposition est loin d'être bénigne. Elle rompt, pour commencer, avec la logique d'un financement a posteriori. Il s'agit, à présent, d'un financement globalisé, affecté à une mission particulière, défini par anticipation, et destiné à développer la structure « enseignement catholique ». Ces nouvelles modalités de financements donnent à l'enseignement catholique une marge de manœuvre inespérée, qui lui permet de développer ses stratégies de concurrence en toute liberté, de par l'initiative qui lui revient de choisir ses implantations, ses sections, etc. (page 73)

→ **L'évangélisation à la crèche :**

Le numéro de février 2008 d'*Enseignement catholique actualités* propose un dossier « Place aux tout-petits », qui présente le nouveau positionnement de

l'enseignement catholique sur ce volet. Ce dernier exprime son désir d'ouvrir des crèches dans les établissements scolaires privés, pour permettre un accueil précoce des enfants, « dès 18 mois ou même en deçà ».

« Au moment où [...] l'Education nationale se désengage à l'égard des moins de 3 ans, l'enseignement catholique n'aurait-il pas une place à prendre dans ce débat sur la petite enfance en proposant des structures d'accueil ? », souligne Gilles du Retail, directeur de l'information au secrétariat général de l'enseignement catholique.

Les organismes susceptibles d'accorder leur financement sont multiples : la commune, le département, l'Education, la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), les familles ...

Le président du conseil d'administration de la CNAF, Jean-Louis Deroussen, accorde de fait un agrément implicite à l'enseignement catholique sans même prendre la peine d'examiner les dossiers : « Je vois mal la CNAF refuser des propositions de l'enseignement catholique », rassure-t-il... (page 75)

→ **Quel coût pour la collectivité ?**

Le lobbying de l'enseignement privé fonctionne à plein. Ainsi, après de multiples pressions, le forfait communal a été réévalué un peu partout en France, passant à Tulle de 528 euros à 922 euros, soit + 74,6 % entre 1999 et 2001, ou à Neuilly, de 238,13 euros à 970,49 euros, soit + 307,5 % entre 1999 et 2002.

Aucun rapport public n'a véritablement analysé les incidences financières pour la collectivité d'un dualisme que dénonce un ancien secrétaire général adjoint de l'enseignement catholique, Edmond Vandermeersch, lorsqu'il témoigne dans un colloque en décembre 1999 : « Les questions de pédagogie ou de caractère propre n'intéressent pas la hiérarchie : elle souhaite faire vivre les écoles et en premier lieu les écoles primaires. Les évêques ont avant tout demandé de l'argent [...]. Il y a eu une distribution importante d'argent reçue comme telles, sans aucune volonté de créer des ponts avec l'enseignement public » (page 75)

Depuis 1987, l'afflux et la multiplication de subventions diverses et croisées de fonctionnement et d'investissement permettent de financer directement ou indirectement sur fonds publics des établissements privés.

→ **Rigueur pour le public, faveurs pour le privé :**

Le secrétaire général de l'enseignement catholique, Eric de Labarre, dans une interview accordée à *Familles chrétiennes* la semaine de 8 septembre 2007 [...], évoque le nombre insuffisant d'enseignants pour répondre à la demande des familles.

Le ministre Darcos, attentif à ces doléances, a fini par faire une offrande très significative, comme le souligne le *Canard enchaîné* :

« Par contraste, les profs de l'enseignement privé feraient presque figure de favorisés. Sur les effectifs, d'abord. Théoriquement, en ce domaine, on applique la règle dite des 80/20 [...]. A ce tarif, en 2008, pour 11 200 suppressions de postes – 600 au ministère et 10 600 dans les établissements publics et privés -, 2 120 emplois (soit 20 % de 10 600) devraient disparaître des boîtes gérées par les bons pères.

Deo gratias : le sacrifice ne sera que de 1 400 unités. C'est sûrement ce que Sarkozy, début juillet, appelait « répondre à certaines attentes des parents, s'agissant de l'école

sous contrat ».

Déjà, dans le budget 2005, le public avait perdu 5 000 postes ; compte tenu de la même règle, le privé aurait dû avoir 1 250 postes en moins. Résultat : seulement 532 postes supprimés, sans doute au nom de la parité. »

Remarquons aussi qu'en Italie, en Angleterre ou en Grèce, il n'existe aucun soutien financier des pouvoirs publics en faveur du fonctionnement des établissements privés, que plusieurs autres pays ne financent que partiellement. Ainsi, la France, pays censément laïque, fait presque figure d'exception en finançant à 100 %, voire plus, les établissements confessionnels sous contrat ! (page 80)

C- Le maquis des structures :

→ Quelques chiffres sur les établissements privés :

Les écoles catholiques représentent en France 8 000 établissements, qui scolarisent près de 2 millions d'élèves. [...] Quelques écoles sous contrat font explicitement référence à l'Opus Dei [...]. Plus de 70 établissements sont encadrés par des « lefebvristes », guère plus souples que leurs frères opusiens, dont ils sont assez proches du point de vue de la doctrine.

Les écoles juives, quant à elles, représentent 256 établissements et 30 000 élèves. Elles sont elles aussi organisées en réseaux [...]

On compte également des écoles musulmanes, au nombre de 5, réunissant moins de 500 élèves. Et 4 établissements protestants auxquels se sont ajoutées une centaine d'écoles protestantes évangéliques, regroupées en deux réseaux [...]. Un projet est actuellement à l'étude pour une école sikh. Mentionnons aussi un important réseau d'écoles dites indépendantes, qui s'est constitué autour de l'association Créer son école, et qui regroupe près de 600 établissements ou structures.

Pour clore ce panorama des réseaux d'établissements privés, évoquons enfin les écoles dites « Langues régionales bilingues ou par immersion » [*écoles bretonnes, basques, catalanes, occitanes*] (page 82)

→ L'enseignement catholique : une incroyable machine administrative

Les établissements catholiques, si souvent présentés comme « libres » et « autonomes », sont de fait muselés par un nombre impressionnant de structures para-administratives, fortes de quelques milliers d'agents.

Quant à la sempiternelle « lourdeur administrative » attribuée au seul enseignement public, elle se retrouve dans l'enseignement privé sous contrat, puisque non seulement ce dernier est géré par les mêmes services, mais il supporte de surcroît le doublage administratif que fait peser sur lui sa tutelle ecclésiastique. Une toile d'araignée très complexe...

[pages 83-84 : présentation hiérarchique des associations et des organisations rattachées à l'enseignement catholique – cf. annexe page 222 : organigramme des structures de l'enseignement catholique]

En multipliant les associations qui s'emboîtent plus ou moins bien comme des poupées russes, le but recherché est de développer les moyens de percevoir des fonds publics.

D – Le nouveau « caractère propre » :

Le « caractère propre » est un peu l'Arlésienne de l'enseignement privé. Ce concept fut en réalité inventé par la loi Debré en 1959, qui énonce : « Dans les établissements privés qui ont passé un des contrats, [...] l'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience [...] » L'expression « caractère propre » apparaît comme une sorte de paravent, destiné à ne pas mentionner trop ouvertement le caractère « catholique » de l'enseignement privé.

→ Le retour du religieux :

Deux lignes s'affrontent aujourd'hui au sein de l'enseignement catholique. La première regroupe « ceux qui veulent faire du chiffre » en ratisant large parmi des groupes sociaux plutôt favorisés, tout en se prévalant d'une ouverture aux « démunis », aux « pauvres », qui, si elle existe est très marginale.

La deuxième ligne souhaite opérer un retour aux sources salvateur et se centrer sur le « caractère catholique » qui justifie véritablement, à l'origine, le « caractère propre ». Le *Figaro* s'est fait l'écho de cette tendance dans un article publié le 16 janvier 2006 :

« Soumis à un afflux d'élèves de tous horizons, le privé s'est massivement sécularisé. L'Eglise sent la nécessité de relancer sa mission évangélique. [...] L'instruction religieuse arriverait au dernier rang des critères qui incitent les parents à inscrire leurs enfants dans l'enseignement privé. C'est avant tout le « bon encadrement » et « l'épanouissement de l'enfant » qui les attire. » (page 88)

Les orientations et statuts de l'enseignement catholique, reprenant les lettres de mission du Vatican, se situent sur une même ligne « purificatrice » et évangélisatrice :

« L'école catholique est une structure civile ayant pour base un projet éducatif enraciné dans le Christ et son Evangile. [...] L'école catholique est donc elle-même un lieu d'évangélisation [...] par la nature même de son action, directement orientée à l'éducation de la personnalité chrétienne. »

Sa finalité est aussi de préparer les jeunes à « devenir des sujets actifs qui prennent part à l'évangélisation et à la rénovation sociale [...] En même temps, elle les prépare à travailler à l'extension du Royaume de Dieu, de telle sorte qu'en s'exerçant à une vie exemplaire et apostolique, ils deviennent comme un ferment de salut pour l'humanité. » (page 90)

Il est temps, pour les « consommateurs » d'école privée, de s'interroger sur la réalité de son caractère propre. Le maintien d'un service public laïque d'éducation est seul à même de garantir le respect de la liberté de conscience des plus jeunes, cette capacité de choisir et de juger par eux-mêmes, sans se voir imposer des vérités toutes faites sur la finalité de l'homme, ses origines, la procréation, le salut... Le concept de « caractère propre » revisité ne s'oppose-t-il pas, fondamentalement, à ce principe sacré de notre République ? D'autres groupes aux intérêts les plus divers (confessions, sectes...) ne pourraient-ils pas, au nom d'un « caractère propre », solliciter les mêmes égards et revendiquer pour leurs enfants un réseau scolaire communautaire ?

3- QUARANTE ANS DE GUERRES SCOLAIRES

« La guerre scolaire n'est pas de l'histoire ancienne, elle se déroule, aujourd'hui, sous nos yeux [...] Nous sommes [...] devant un choix décisif, **nationaliser l'enseignement privé ou privatiser l'enseignement public.** » Philippe Meirieu

La situation de concurrence née de la loi Debré du 31 décembre 1959 s'est aggravée depuis le début des années 1970.

Dès 1970, diverses offensives de la droite ouvrent la « guerre scolaire » contre le service public. Le pouvoir multiplie les concessions aux établissements privés pour conduire au séparatisme. (*Loi Guerneur de 1977 qui prévoit le financement de la formation des enseignants des établissements privés*)

De 1981 à 1984, après la victoire socialiste aux présidentielles, l'enseignement privé semble avoir délaissé l'offensive menée de concert avec la droite. Il se présente en victime alors qu'il a de son propre chef, ouvert les hostilités à partir de 1970. Cette victimisation atteindra son paroxysme en 1984, lors des grandes manifestations pour l'école libre.

En 1986, en 1988, les pressions de l'enseignement catholique s'accroissent et les menaces d'une nouvelle guerre scolaire sont agitées. Dans un premier temps, Lionel Jospin résiste et veut faire appliquer le droit, dans une seconde phase, Jack Lang ouvre les vannes et accepte des concessions fondamentales.

En 1993, quelques associations commencent à élaborer leurs stratégies, tandis que les Créateurs d'écoles font leur apparition.

Entre 1995 et 1997, l'enseignement catholique est à la recherche de nouveaux repères. Des aides publiques accrues sont à nouveau revendiquées en juin 1997 après la victoire de la gauche aux législatives.

Il faudra attendre 2002 puis 2004 pour que les subventions soient augmentées de façon substantielle.

[Pages 98 à 149 : historique des principales lois scolaires ; présentation des différents acteurs des partis politiques participant à ces changements et compte-rendu des diverses tractations au bénéfice de l'enseignement privé]

4- LE RETOUR A L'ECOLE D'ANTAN

En cette période préélectorale [2007], les connivences ne font plus aucun doute entre d'un côté, les responsables aujourd'hui au pouvoir – des ex-Créateurs d'école qui, durant la campagne, avaient en charge l'élaboration du programme de l'UMP – et de l'autre certaines associations dressées contre le « mammoth » (OIDEF, Enseignement et Liberté, Créer son école...). Les uns comme les autres se positionnent en fabriques de doctrines et s'allient à l'enseignement catholique qui est aujourd'hui le principal bénéficiaire des déboires de l'école publique. (*page 151*)

A – Les nouvelles fabriques de doctrine :

Dans ses discours de campagne sur l'éducation, le candidat de l'UMP n'évoque pas, ou si peu, l'« Education nationale » en tant que telle. En revanche, il propose déjà, sans aucune ambiguïté, des privilèges nouveaux en vue d'un redéploiement des établissements privés.

« Ce n'est pas remettre en cause l'équilibre général entre le privé et le public que de permettre aux établissements privés de réorganiser leurs implantations pour répondre à la demande là où elle se trouve, en particulier dans les quartiers populaires. C'est en revanche un instrument du libre choix. »

→ **Enseignement et Liberté :**

L'association a publié, en 2004, un recueil rassemblant des textes de son fondateur : *La liberté d'enseignement. Chronique de notre temps*. Elle y fait l'apologie de « l'éducation voucher » à l'anglo-saxonne et condamne la politique de « tronc commun » menée par la gauche. [*Mêmes programmes fondamentaux pour tous les élèves*]

Enseignement et Liberté entretient des liens très privilégiés avec l'OIDEI, avec laquelle elle a organisé nombre de manifestations, dont plusieurs colloques, aux titres éloquentes : « Nouvelles formules de financement de l'éducation »... (page 154)

→ **L'OIDEI :**

Autre acteur de poids dans la campagne, l'OIDEI (Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement), ONG suisse reconnue par le canton de Genève, qui s'intéresse de près à la question du dualisme français.

L'OIDEI est au centre de nombreuses initiatives entreprises depuis quelques années. Ses constats pas toujours objectifs s'appuient sur des accusations sans cesse ressassées, ainsi résumées : l'Education nationale est un mammoth ingérable qui coûte cher et fabrique des illettrés. Ses solutions : suppression de la carte scolaire, un directeur d'établissement chef d'entreprise, la suppression du monopole de la collation des grades [*attribution des diplômes : licence, maîtrise, doctorat*], le maintien ou la fermeture d'écoles, la sanction des résultats obtenus, l'ouverture de nouveaux établissements privés.

L'OIDEI présente comme un combat prioritaire les deux credo libéraux français en matière d'enseignement : suppression de la carte scolaire et mise en place du chèque éducation.

[*Le rapport de l'OIDEI sur « la liberté de l'enseignement en France » du 22 avril 2007*] indique très clairement au futur nouveau gouvernement français la marche à suivre afin de développer des voies juridiques et des moyens structurels à mettre en œuvre pour privatiser l'éducation.

L'influence de cette organisation sur les propositions de campagne du candidat Sarkozy ne serait après tout pas très nouvelle, si l'on ne précisait la nature véritable de l'OIDEI, qui se présente sous de dehors éminemment respectables d'ONG mondialement reconnue, et qui place son combat sous la bannière irréfutable des droits de l'homme. L'Etat fédéral de Genève affirme, pour sa part, que l'OIDEI est une émanation de l'Opus Dei [*l'extrême droite de l'église catholique*].

En 1995, l'OIDEI, fondé par l'Opus Dei, crée l'UEDH, Université d'Eté des Droits de l'Homme. Dix ans plus tard, en 2005, L'UEDH devient le collège universitaire Henry

Dunant dont Philippe Nemo est membre scientifique...

→ **Le petit monde de Philippe Nemo :**

Philippe Nemo était déjà secrétaire général des Créateurs d'écoles, côtoyant Xavier Darcos. Il a animé en novembre 1996 un colloque intitulé « Nouvelles formules de financement de l'éducation », organisé par l'OIDEL et Enseignement et liberté. On le retrouve également, aujourd'hui, lié à l'association SOS Education.

[*Dans son ouvrage Pourquoi ont-ils tué Jules Ferry ?*], Nemo propose de mettre fin à ce qu'il nomme la « tutelle monopolistique de l'Etat » et de créer des écoles dépendant de collectivités locales, de fondations, d'associations et d'entreprises. Ces dernières seraient « libres de recruter leurs professeurs comme leurs élèves, de définir leurs programmes et méthodes ». (page 160)

→ **Créer son école :**

Anne Coffinier est présidente de l'association Créer son école, fondée en 2004.

Les positions exprimées par Créer son école s'inscrivent dans ce même mouvement : « Autonomie totale pour les établissements scolaires (programmes, méthodes, professeurs) et mise en place du chèque éducation, subventionnant l'élève et non plus l'établissement ». (page 162)

B- Vers la fin de la pédagogie ?

Jean-Paul Brighelli, professeur de français et auteur de *La Fabrique du crétin* – un best seller –, *A bonne école* et *Une école sous influence ou Tartuffe-roi*, passe au crible les échecs du système scolaire français :

« Nous payons actuellement les ultimes conséquences de la loi Jospin sur l'école de 1989, qui place l'élève au centre du système et qui l'incite à « construire ses propres savoirs », comme le serine la rengaine pédagogue. A force de ne plus rien apprendre de solide, beaucoup se sont emmurés vivants derrière un écran d'ignorance terrifiante qui mène aux pires excès. Crétin, c'était gentil. Aujourd'hui, ce sont des barbares que l'école fabrique. Les émeutes de banlieue, qui se reproduiront, me donnent raison. A force de respecter la loi des ghettos et leur sous-langage, nous avons laissé dégénérer une génération entière. » (page 166)

Le père Yannick Bonnet est un autre de ces personnages très cathodiques de la croisade anti-Education nationale. Il est ainsi connu du milieu pour être l'auteur d'un best-seller, *Les 9 Fondamentaux de l'éducation*. Partant du même constat d'un déclin irréversible de l'Education nationale, que nul projet de réforme ne saurait endiguer, il décrit des jeunes auxquels n'est transmis qu'un savoir « émietté », « lacunaire », « instable ». Leurs nouvelles idoles : médias et Internet. Ses contre-propositions insistent sur le rôle fondamental du triptyque « famille, école, entreprise »... (page 167)

Là où Brighelli et consorts se contentent le plus souvent de prêcher un retour à une culture populaire bien française, pour les réactionnaires et autres intégristes du Salon beige [*qui se présente comme un blog animé par des laïques catholiques*], de l'ARLE ou

de Créer son école, une toute autre nostalgie est à l'œuvre : c'est le retour à l'ordre moral prôné par l'Eglise qui est en jeu.

→ **Des offensives de plus en plus agressives :**

En 2007, SOS Education lançait une campagne de cartes postales en direction des candidats à la présidentielle :

« Notre école, notre culture et les valeurs fondatrices de notre pays ne survivront pas si le désastre continue dans nos écoles. Le niveau d'orthographe et de calcul des élèves connaît un recul sans précédent. 20 % des jeunes adultes qui sortent de l'école lisent très mal. La violence, l'irrespect, le matérialisme et le cynisme s'installent de plus en plus profondément chez nos jeunes. [...] Le président de la République devra restaurer le bon sens, **les méthodes éprouvées**, la discipline, le travail et le mérite dans les écoles, et diminuer le pouvoir des syndicats d'enseignants. »

L'association SOS Education avait publié dans *l'Est Républicain* un encart dans lequel un test permettait aux parents d'élèves de CP de « contrôler » le retard éventuel de leur enfant, en lecture et écriture... L'association est allée très loin sur ce chemin, se targuant d'une initiative des plus osées : la création d'un Observatoire des manuels scolaires, appelant les parents d'élèves et professeurs à passer à la loupe les manuels des élèves de l'école publique, pour recenser les « perles » et immondices qui d'aventure, s'y seraient glissées. Le résultat de cette « mission » essentielle ? Le palmarès, publié par l'association en 2005 des « 5 pires livres de classe »... (page 173)

« Les membres de SOS Education soutiennent massivement une opération visant à faire découvrir aux instituteurs des manuels scolaires traditionnels entièrement actualisés. »

C- Des écoles d'un genre nouveau :

→ **Séparer l'école de l'Etat :**

Anne Coffinier [*présidente de l'association Créer son école*] :

« La séparation de l'école et de l'Etat est une exigence élémentaire de l'Etat de droit car l'école est le lieu par excellence de formation des esprits. Et il est évident qu'un monopole dans le domaine de l'esprit est une hérésie ! La non-ingérence de l'Etat dans l'enseignement est donc plus importante qu'en matière de liberté de la presse, par exemple. »

Anne Coffinier va plus loin encore : le seul droit de l'Etat, sa seule prérogative en matière d'éducation consiste dans le financement de écoles, qui n'impose pour ces dernières, aucune contrepartie. (page 177)

→ **Créer son école, une riche idée :**

L'enseignement privé hors contrat avec l'Etat scolarise aujourd'hui 14 000 élèves à l'école primaire (0,22 %) et 30 800 élèves dans le second degré (0,5 %) selon le ministère de l'Education nationale.

Mme Coffinier, qui s'est lancée dans l'aventure pour faire connaître le droit de tous à ouvrir une école, mais aussi pour aider parents et professeurs à mener concrètement leur projet à terme, assure que dans une pièce d'appartement, un garage ou un bâtiment dédié, selon les moyens du bord, « une vingtaine de structures se créent par an. »

Créer son école déploie une démarche commerciale, appuyée sur une structure, notamment un site Internet avec « toutes les informations juridiques et pratiques pour créer votre propre école en France ».

→ **Un nouveau modèle de formation des enseignants :**

La Fondation pour l'école [*créée en 2007 par l'association Créer son école et dont le but est d'apporter un soutien financier aux écoles indépendantes*] lance une innovation de taille dans le paysage éducatif français : la création d'un ILFM, Institut Libre de Formation des Maîtres.

L'occasion est trop belle d'asséner un nouveau coup de poignard sur les méthodes des pédagogies diffusées au sein des IUFM. Anne Coffinier a ainsi beau jeu d'affirmer qu'une telle défaillance découle « des dérives pédagogiques qui ont fait croire que l'enfant était le principal acteur de son instruction et que l'instituteur était un simple animateur, et non un maître, détenteur d'un savoir à transmettre. » Au total, elle forme, à l'ancienne, les professeurs au bon vieux « lire-écrire-compter » (*page 186*)

Au terme de cette formation de deux ans, est délivré le « diplôme privé de maître d'école ». La formation elle-même conjugue, explique la plaquette de présentation, « expérience de terrain et cours théorique notamment d'histoire et de philosophie de l'éducation ». Des formateurs bien connus sont sollicités, au premier rang desquels Philippe Nemo. (*page 189*)

La suppression annoncée des IUFM (déclaration du 2 juin 2008 par Nicolas Sarkozy) est une nouvelle étape de cette stratégie, désormais relayée jusqu'aux plus hautes sphères du pouvoir. Inspiré par les nouvelles fabriques de doctrine, le gouvernement prépare une libéralisation accrue de l'enseignement et une restauration de valeurs traditionnelles au nom des prétendus échecs de la pédagogie.

CONCLUSION :

Derrière les querelles sur les méthodes d'enseignement, on laisse entendre que l'école publique serait uniforme, figée, dépassée. Ainsi, on occulte les questions fondamentales touchant aux missions et aux structures. Pourtant, nus l'avons vu, les intentions dissimulées et les actes du gouvernement visent à la remise en question du service public d'éducation et, à terme, à sa privatisation. Ce livre a pour objet d'alimenter un débat essentiel pour la société et son devenir, d'engager tous les citoyens à s'en saisir et particulièrement les parents d'élèves, les enseignants et les éducateurs, pour préserver et enrichir le vivre ensemble, « caractère propre » d'une école publique, laïque, réellement ouverte à toutes et à tous.